

Mairie d'ARDOIX

**ARRETE DE POLICE N° 2024 – 05 – 29 - 031
PORTANT REGLEMENTATION DE LA CIRCULATION**

**Rue du Bicentenaire
Commune d'ARDOIX**

LE MAIRE

- VU le code de la route,
- VU le code général des collectivités territoriales,
- VU le code de la voirie routière,
- VU la loi 82-213 du 02 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions, modifiée et complétée par la loi 82-623 du 22 juillet 1982 et par la loi 83-8 du 07 janvier 1983,
- VU l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (livre I, huitième partie : signalisation temporaire) approuvée par l'arrêté interministériel du 6 novembre 1992,
- VU la demande de BOUCHARDON SA en date du 27 mai 2024

CONSIDERANT que pour réaliser des travaux de dévoiement de la conduite AEP et afin d'assurer la sécurité des personnes chargées de la réalisation des travaux ainsi que des usagers de la voie, il y a lieu de réglementer la circulation selon les dispositions suivantes :

A R R E T E

ARTICLE 1

La circulation sera temporairement réglementée sur la rue du Bicentenaire (à partir de la Mairie jusqu'au dépôt communal) dans les conditions définies ci-après :

Cette réglementation sera applicable du lundi 3 au vendredi 14 juin 2024 (de 8h à 17h).

ARTICLE 2

La circulation de tous les véhicules s'effectuera sur chaussée rétrécie par sens alterné commandé par feux tricolores.

ARTICLE 3

La signalisation sera mise en place, entretenue et déposée, sous contrôle des services de la commune, par l'entreprise ou la personne chargée des travaux.

.../...

ARTICLE 4

Les restrictions suivantes seront instituées au droit du chantier :

Limitation de vitesse à 30 Km/h

Interdiction de dépasser dans les deux sens de circulation

ARTICLE 5

L'entreprise chargée des travaux devra autant que possible permettre en tout temps le passage des véhicules d'incendie et de secours.

ARTICLE 6

Sont chargés de l'exécution du présent arrêté, chacun en ce qui le concerne :

- M. le Commandant du Groupement de Gendarmerie de l'Ardèche à Privas,
- M. le Commandant de Communauté de brigades de Satillieu,
- M. le Chef de Centre des Sapeurs Pompiers à Ardoix,
- M. le Responsable de BOUCHARDON SA à St Agrève

Fait à ARDOIX, le 29 mai 2024

Le Maire,




Sylvie BONNET